

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 482

présenté par

M. Apparü, M. Martin, M. Solère, M. Fromion, M. Vitel, M. Aubert, M. Douillet, M. Breton,
Mme Genevard et M. Decool

ARTICLE PREMIER**(RAPPORT ANNEXÉ)**

À la seconde phrase de l'alinéa 9, après le mot :

« baccalauréat »,

insérer les mots :

« , atteints pour la première fois en 2012, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement est un amendement de précision.